

Conditions de réservation pour les groupes 2025

Merci d'avoir choisi notre Maison pour organiser votre stage ou événement ! Nous accueillons dans le cadre particulier d'une maison communautaire, un lieu de vie animé par ses habitant·es. Nous vous remercions de bien lire la fiche « Informations sur le lieu d'accueil » et les conditions ci-dessous avant de nous renvoyer le contrat rempli et signé en page 2.

Réservation de salle

1. Vous réservez une ou plusieurs salles avec un certain nombre d'hébergements associés que nous vous réservons par ce contrat (entre 15 et 99). Merci d'informer du nombre de personnes attendues de façon réaliste. Vous pouvez le revoir à la hausse progressivement dans la limite de nos places restantes.

1b. Nouveau en 2025 : si le nombre de personnes réellement hébergées est inférieur d'au moins 25% au nombre engagé par ce contrat, ou en cas d'annulation totale de votre stage ou événement, vous sera facturé 10€ par nuitée annulée.

2. Pour que la réservation soit ferme, veuillez accompagner ce contrat d'un **chèque d'arrhes** (encaissé à la fin du stage) ou **virement bancaire**, équivalent au total de la location des salles. **Ces arrhes seront encaissées en guise de dédommagement en cas d'annulation de stage de votre part, y compris en raison d'un manque d'inscriptions.** C'est aussi le montant dont nous vous dédommagerions si nous-mêmes devons annuler. Si la réservation était annulée par une contrainte absolue extérieure, les arrhes pourront être reportées à une réservation ultérieure.

Virement bancaire :

Code IBAN : FR76 1027 8089 3000 0890 8974 093 Code BIC : CMCIFR2A

Merci d'expliciter dans le libellé du versement le nom de votre groupe et dates du stage.

3. Les salles sont **louées aménagées** selon vos demandes plusieurs jours avant votre venue, dans la limite de notre matériel. Un supplément vous sera facturé pour des services techniques particuliers (cf. fiche technique). **Internet** n'est pas accessible dans les chambres, mais uniquement dans la bibliothèque par wifi, et peut être installé dans les salles.

NB : Nous ne prenons pas en charge la **communication** sur votre stage ou événement. Figurer dans notre programme fait l'objet d'un partenariat particulier à certaines conditions.

Conditions d'accueil et responsabilité

4. Nous demandons aux animateur·ices des groupes de veiller au respect par leur groupe du fonctionnement de la maison et de notre cadre de vie.

5. En tant qu'association Loi 1901, nous ne recevons que nos adhérent·es. La **cotisation annuelle** est de 17 € par foyer familial.

6. Afin que les personnes s'inscrivent en connaissance des conditions d'accueil (dont cette adhésion), vous vous engagez à transmettre aux personnes de votre groupe avant ou à leur inscription la fiche « Informations sur le lieu d'accueil » envoyée avec ce contrat.

7. L'organisateur·ice est légalement co-responsable des garanties sanitaires au sein de son groupe, dont la gestion des problèmes d'urgence médicale d'une personne de son groupe.

Réservations des hébergements

8. Nous accueillons en **pension complète**, donc en séjour **résidentiel**, selon notre modèle économique. Vous vous engagez à en informer clairement les personnes qui souhaitent s'inscrire. Seules certaines exceptions sont possibles au cas par cas. **Le nombre de places en hébergement réservé est garanti jusqu'à 3 semaines avant votre arrivée.** Ensuite, les places restantes pourront être attribuées à d'autres groupes ou individuels.

9. L'hébergement se fait dans 4 types de chambres aux confort différents. Chaque groupe peut disposer de chambres individuelles pour au moins **25%** du nombre de réservations (plus si possible). Nous demandons à chacun·e de donner 2 choix de type de chambre.

10. Deux animateur·ices par groupe sont logé·es par défaut en chambre individuelle confort, sans facture des suppléments. N'oubliez pas de réserver les chambres et repas de tous les animateur·ices et intervenant·es.

11. Il y a trois modalités possibles pour les réservations de l'hébergement :

- **La réservation indirecte (par défaut) :** les personnes s'inscrivent au stage auprès de vous, suite à cela vous leur envoyez un lien vers un formulaire internet de réservation adressé à l'Arche. Le secrétariat sera alors directement en lien avec les personnes.
- **La réservation directe :** le secrétariat de l'Arche reçoit directement les inscriptions au stage à la place de l'animateur·rice (seulement pour certains stages dans notre programme).
- **La réservation groupée :** l'organisateur·ice du stage centralise toutes les demandes d'hébergement et les envoie de façon groupée (dans un tableau dédié) à l'Arche (adapté pour les paiements groupés ou les groupes étrangers).

Nous demandons des **arrhes** aux personnes qui utilisent les **réservations directe** et **indirecte** (sauf aux animateur·ices). Les personnes nous payent directement leur pension et adhésion, sauf accord particulier pour des **réservations et paiements groupés** par l'organisateur (cf. contrat spécifique).

Des personnes supplémentaires peuvent être accueillies dans les salles ou prendre les repas sans être hébergées à certaines conditions (jauges).

Votre contact : Magali Audion

Tél. 04 76 36 48 19 (numéro réservé aux animateurs)

groupes@arche-sta.com

L'ARCHE DE
SAINT ANTOINE

L'Arche de Saint-Antoine
CONTRAT DE RESERVATION 2025

LOCATION DES SALLES
prix forfaitaire par jour (journée gratuite à partir de 18h)

Titre du stage ou nom du groupe :

Animateur·ices :

Dates :

Heure du début officiel du stage :

Heure de début d'occupation de la salle souhaitée (installation, accueil) :

Heure de fin de stage :

Nombre de personnes hébergées (intervenant·es et animateur·ices compris) :
(nouveau 2025 : ce nombre vous engage : cf. article 1b du contrat)

Réservations Indirectes (les gens s'inscrivent à votre stage auprès de vous, puis vous leur envoyez un formulaire internet de réservation d'hébergement)

Réservations Directes

(les gens s'inscrivent à votre stage uniquement auprès de l'Arche)

Réservations Groupées (vous centralisez les demandes d'hébergement)
(cf. contrat spécifique si paiement groupé)

Éléments de facturation :

Nom de la structure organisatrice :

Adresse :

E-mail :

Site internet :

Nom de la personne organisatrice :

Tél. :

E-mail :

2^e contact éventuel :

J'informe les participant·es avant leur inscription des conditions d'accueil et que leur séjour est conditionné à l'**adhésion à l'association Arche de St-Antoine**.

J'accepte les conditions de réservation et d'annulation **décrites en page 1**.

NOMBRE DE JOURS : ↓	1 jour	2-3 jours	4 j	5 jours et +
_ Salle Musique (40 m ²)	105€	68€/j	65€/j	62€/j
_ Salle Commune (52 m ²)	115€	71€/j	67€/j	63€/j
_ Jean Goss (73 m ²)	169€	107€/j	103€/j	98€/j
_ Lanza del Vasto (90 m ²)	199€	122€/j	118€/j	112€/j
_ Salle Blanche (100 m ²) + annexe Iris (30 m ²)	217€	134€/j	125€/j	118€/j
_ Salle du Jardin (150 m ²)	263€	156€/j	142€/j	125€/j
_ Salle Gandhi (50 m ²) (salle de réserve)	115€	71€/j	67€/j	63€/j

Matériel dans la salle : (précisez le **nombre** de ce dont vous avez besoin)

Coussins : |_| Tableau : |_| Tables : |_| Chaises : |_|

Autres (internet, vidéoprojecteur...) :

Vous pourrez préciser jusqu'à 7 jours avant le séjour (sauf besoins spécifiques à anticiper d'avantage)

ARRHES

Les arrhes à verser pour confirmer la réservation correspondent au total du coût de location des salles = |_|

Date et signature :

Accueil groupes
Arche de Saint-Antoine

34, La Basse Cour - 38160 Saint Antoine l'Abbaye
Tél. 04 76 36 48 19 (numéro réservé aux animateurs) - groupes@arche-sta.com